

Distribution de : L'HOSPITALET

Maitre d'ouvrage : SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITALET

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire										
		Chlore total mg(Cl2)/L	pH unité pH	Temp. de l'eau °C	Bactériologie					Physico-chimie					
					Bact. coli-formes n/(100mL)	Esché-richtia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro-coques n/(100mL)	Conduc-tivité µS/cm	Amo-nium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	Dureté °f	Turbi-dité NFU
L'HOSPITALET					1	0	125	85	0	394	<0,01	<0,01	1,1	19,8	<0,2
HABITATION PARTICULIERE	16/06/2026 LDA48	<0,03	7,8	13,2											
Limites de qualité en gras	maximum		9		0	0			0	1100		0,1	50		1
Références de qualité en italiques	minimum		6,5							200					

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.
Il faut cependant noter la présence excessive de germes revivifiables et la présence de bactéries coliformes.

Interprétations

La présence de bactéries revivifiables et de bactéries coliformes est un signe de dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau qui toutefois ne nécessite pas de mesure sanitaire particulière.

Préconisations

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R. 1321-50 du même code).
Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.